Mauraz lance un appel aux dons pour survivre

EPURATION: La plus petite commune du canton doit moderniser son système d'épuration mais n'en a pas les moyens.



«Mauraz en appelle aux dons pour sa survie», c'est le titre qui orne le flyer que les différentes communes du district et membres de l'AdCV (*ndlr: Association de communes vaudoises*) ont reçu la semaine dernière. La cause? Une facture de 675'000 francs pour une mise aux normes de l'épuration communale. «Actuellement, chaque maison possède sa propre station, explique le syndic, Reto Zehnder. On pense que nous n'épurons pas, mais c'est faux. Tout fonctionne bien, les vidanges et le contrôle sont effectués régulièrement. De plus, le village ne compte aucune industrie, donc nos rejets sont tout aussi bons, voire meilleurs que ceux des steps des alentours.»

Alors quel est le problème? «Selon l'article 11 de la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux), les eaux usées produites dans les zones à bâtir doivent être déversées dans les égouts publics puis amenées jusqu'à une station d'épuration centrale, explique Sylvain Rodriguez, directeur de l'Environnement industriel, urbain et rural. De plus, une zone à bâtir ne peut être considérée comme équipée au sens de l'article 19 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) que si elle est desservie de manière adaptée, notamment pour l'évacuation des eaux usées.»

La commune de Mauraz se voit donc contrainte de se raccorder au réseau d'eau de L'Isle. «Mais un village de 60 habitants ne peut pas financer de tels travaux, déplore Reto Zehnder. Nous avons les fonds pour couvrir 325'000 francs, mais pour les 350'000 restants, nous avons besoin d'aide. Si certaines communes possèdent quelques réserves, nous avons espoir qu'elles en investissent une partie pour nous.»

Pour l'instant, pas de retours concrets, si ce n'est que les Exécutifs ont bien reçu le message et vont y réfléchir. Pour autant, si l'appel n'est pas entendu, pas question de renoncer. «Nous nous tournerons vers une banque et nous endetterons s'il le faut, annonce le syndic. Mais nous devons refaire cette épuration coûte que coûte.» En effet, si les installations ne sont pas aux normes d'ici à 2026, Mauraz pourrait bien se voir déclassé en hameau, ce qui signifierait, pour Reto Zehnder, «la mort de la commune». (24 heures)